

PROVINCE DE HAINAUT

Arrondissement de Charleroi

COMMUNE  
de

**CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT**  
(7160)



EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS  
**DU CONSEIL COMMUNAL**

Séance du 31 mai 2021.

**Présents :** M. Karl DE VOS, Bourgmestre-Président ;  
~~M. Dominique DELIGIO, Conseiller communal et Président du CPAS ;~~  
M. Bruno SCALA, M. Alain JACOBÉUS, M. Luigi CHIANTA, Mme Tatiana JEREBKOV, Mme Nathalie GILLET, Echevins ;  
~~M. David DEMINNE,~~ M. Mourad SAHLI, Jean-Marie BOURGEOIS, Bruno VANHEMELRYCK, Eric CHARLET, Mmes Dagmår CORNET, Cinzia BERTOLIN, Bénédicte MOREAU, M. Sylvio JUG, Quentyn LARY, Mmes Silvana ZACCAGNINI, Anna GANGI, Gaëlle CAPITANIO, ~~M. Eric CROUSSE,~~ M. Albert STREBELLE et ~~Mme Isabelle GUZOWICZ,~~ Conseillers communaux ;  
et Mme Emel ISKENDER, Directrice Générale-Secrétaire.

**Objet : 2. Action sociale - Partenariat entre l'ASBL MJC et "Un service citoyen pour tous"**

Le Conseil communal, siégeant publiquement :

Considérant les Principes fondamentaux de la Charte d'adhésion au Service Citoyen :

- Une vraie étape de vie :

Le service citoyen constitue un engagement à plein temps d'une durée continue de minimum 6 mois. Il renforce le développement personnel et l'implication des jeunes dans la société.

- Un service citoyen accessible à tous les jeunes :

Affichant une vocation universelle, le Service Citoyen doit être accessible à tous les jeunes de 18 à 25 ans et leur assurer les moyens de subvenir à leurs besoins pendant cette période.

- Au service de missions d'intérêt général :

Le Service Citoyen est centré sur des missions répondant à de réels enjeux de société (sociaux, environnementaux, culturels, etc.) et constitue une contribution utile pour les organismes d'accueil et leurs bénéficiaires.

- Un temps d'apprentissage, de formation, d'orientation et d'ouverture :

Le service Citoyen mobilise les jeunes qui acquièrent des compétences multiples (sociales, manuelles, relationnelles, intellectuelles, ...). Tout en restant un temps consacré à servir l'intérêt général et la citoyenneté, il encourage les jeunes à avancer dans leur projet personnel.

- Une expérience collective et un temps de brassage social et culturel :

Le Service Citoyen doit impérativement favoriser le brassage social et culturel. Afin d'encourager l'entraide, la complémentarité, la solidarité, la responsabilité, le Service Citoyen inclut des temps de rencontres, d'échanges entre jeunes de tous horizons, entre générations et les expériences collectives. Il constitue une double opportunité : construire et se construire.

- Un temps reconnu et valorisé :

Ce temps donné à la collectivité doit être reconnu par un véritable statut ainsi que par l'ouverture de droits et avantages (dispense de recherche d'emploi, indemnités, sécurité sociale, assurance, ...).

- Un dispositif fédérateur :

Soutenu et mis en œuvre par les autorités publiques, le Service Citoyen constitue un projet fédérateur qui doit associer dans sa mise en œuvre l'ensemble des parties prenantes : institutions publiques mais aussi collectivités locales, associations, représentants des jeunes, partenaires sociaux, entreprises, ...

Considérant que notre commune a la volonté de renforcer la participation citoyenne ;

Considérant que cette période d'engagement est extrêmement enrichissante pour celles et ceux qui se lancent dans ces missions : ils acquièrent une expérience de vie, on leur donne le temps d'avoir une réflexion sur leur futur, ils apprennent à mieux se connaître, à développer leurs talents, à trouver leur place au sein d'un groupe et d'une société ;

Considérant que pour une grande majorité de ces jeunes, il est facile de se rediriger vers un emploi ou une formation par la suite. Des résultats similaires ont été observés dans d'autres pays européens ;

Considérant que "la mise en place de missions Service Citoyen amplifie les échanges intergénérationnels et interculturels au sein de la commune et de ceux-ci s'approfondit naturellement la cohésion sociale." ;

Considérant que cette mission est destinée à encourager, recommander, soutenir, défendre, promouvoir un sujet d'actualité qui présente des intérêts communaux par le soutien au dispositif "service citoyen" qui favorise le développement personnel des jeunes ainsi que leur intégration dans la société en tant que citoyens responsables, critiques et solidaires et favoriser par la même occasion leur perspective d'emploi et de formation ;

Considérant la convention-cadre de partenariat qui facilitera la création de missions et le processus d'accueil des jeunes ainsi que le formulaire d'adhésion à la Plateforme, moyennant une contribution annuelle de 50 euros ;

Sur proposition du Collège communal du 11 mai 2021 ;

A l'unanimité, **DECIDE** que :

Le Conseil communal s'engage avec la Plateforme pour le Service Citoyen au :

Niveau 1 : signer la Charte d'adhésion au Service Citoyen, engageant la commune de Chapelle-lez-Herlaimont à se mobiliser pour la mise en place progressive d'un Service Citoyen institutionnalisé sur l'ensemble du territoire belge.

Niveau 2 : mettre en place des actions d'information afin de promouvoir le Service Citoyen au sein de la population de notre commune et, plus particulièrement, auprès des jeunes âgés de 18 à 25 ans.

Niveau 3 : encourager l'ouverture de nouveaux partenariats avec des organismes d'accueil potentiels en diffusant et informant ces structures para-communales ou actives sur le territoire communal de l'existence et de la possibilité de partenariat avec la Plateforme pour le Service Citoyen. Ceci afin d'augmenter la participation citoyenne et de promouvoir une démocratie participative.

Niveau 4 : créer une ou plusieurs missions au sein des services communaux. La commune décide de devenir elle-même organisme d'accueil et signe une convention de partenariat avec la Plateforme pour le Service Citoyen.

La Secrétaire,

Par le Conseil,

Le Président,

(s) Emel ISKENDER.

Pour extrait conforme, le 3 juin 2021

(s) Karl DE VOS.

La Directrice générale,

Le Bourgmestre,

  
Emel ISKENDER

  
Karl DE VOS